



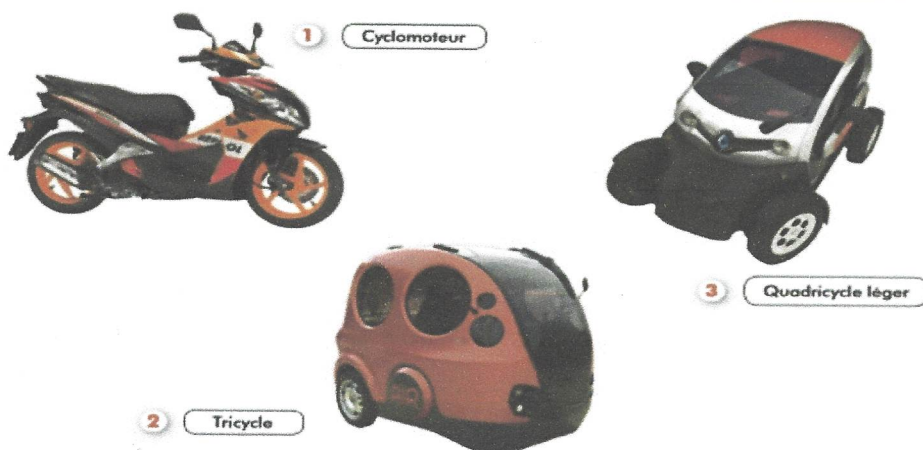
## programme de formation AM

<u>Séquences</u>	<u>Durée</u>	<u>intitulé</u>	<u>contenu</u>
Séquence 1	2H	• Formation pratique hors circulation	<ul style="list-style-type: none"><li>• Équipements indispensables à la conduite d'un cyclomoteur et leurs rôles.</li><li>• Connaissance des principaux organes du véhicule (cyclomoteur ou quadricycle). Contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité.</li><li>• Maîtrise technique du véhicule hors circulation.</li></ul>
Séquence 2 et 4	4H	• Formation pratique en circulation	<ul style="list-style-type: none"><li>• Utilité et respect de la règle.</li><li>• Prise d'information, communication et partage de la route avec les autres usagers.</li><li>• Facteurs et prise de conscience des risques.</li></ul>
Séquence 3	1H	• Sensibilisation aux risques	<ul style="list-style-type: none"><li>• Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et quadricycles légers à moteur et aux cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules.</li><li>• Vitesse et conséquences (équilibre, adhérence, force centrifuge, freinage).</li><li>• Échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse.</li><li>• Échanges sur les situations vécues en première partie de conduite en circulation</li></ul>

- Les séquences doivent se dérouler dans l'ordre 1, 2, 3 et 4.

## BIEN COMPRENDRE LE PERMIS AM

	Option Cyclomoteur		Option Quadricycle léger
<b>Âges</b>	<b>14 ans</b>		
<b>Nombre de roues</b>	2 roues	3 roues	4 roues
<b>Définition</b>	L1e <b>1</b>	L2e <b>2</b>	L6e <b>3</b>
<b>Vitesse</b>	≤ 45 km/h		
<b>Cylindrée ou Puissance</b>	50 cm <sup>3</sup> ou 4 kW		
<b>Poids à vide</b>			< 350 kg
<b>Restriction</b>	Code 79.02 porté sur le permis : limite aux véhicules de la catégorie AM à trois roues ou de type quadricycle léger		



***À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école. Elle permet de conduire un véhicule de la catégorie AM pendant une durée de quatre mois à compter de la date de sa délivrance, sur le territoire national. Au-delà de ce délai, vous devez être titulaire du permis AM***